

Savoir-faire Terroirs



Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin
www.bas-rhin.chambagri.fr

Matières organiques

La stabilité des sols

Le potentiel de production des sols, dépendant des interventions de travail du sol, est affecté par les cultures de la rotation, notamment les pérennes et prairies, par l'histoire de la parcelle, l'emploi des engrais verts, et aussi par le niveau d'intrants externes, coûteux.

Pourquoi les sols ont besoin de matières organiques (MO) ?

Le taux de MO d'un sol agricole va de 1,4 % à 4 %. Mais inférieur à 2 % il peut être problématique. Les matières organiques dans le sol jouent sur sa stabilité structurale (battance, portance des terres suite aux pluies), jouent sur la vitesse d'infiltration de l'eau et sa porosité (aussi la capacité à la pénétration des racines, donc sur l'état des plantes) et interagissent sur l'état sanitaire, avec le développement ou non d'une maladie, par l'introduction d'organismes antagonistes.

Quelles façons pour le maîtriser ?

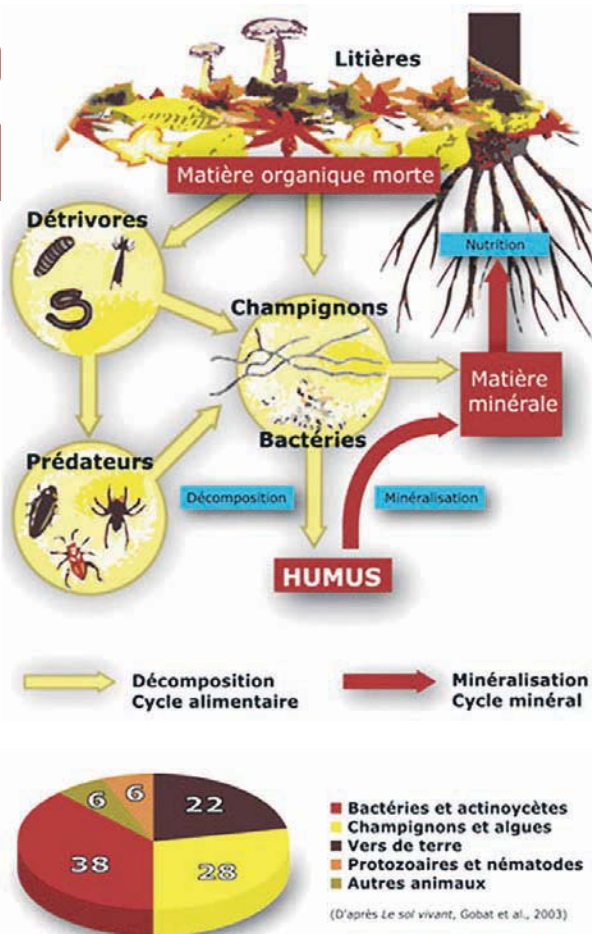
Par les apports de compost ou de fumiers matures, par le choix de la rotation culturale (cultures à fort retour - céréales - ou sans retour de pailles-betterave, pomme de terre), par la façon dont les pailles sont restituées au sol (attention aux sols limoneux battants où les pailles sont à enfouir), et par le choix de cultures intermédiaires (productrices ou non de biomasse - une photosynthèse en dérobé), il va pouvoir améliorer le pool de matières organiques réintégré au sol, se transformant chaque année et stimule les micro-organismes du sol, et plus globalement la fertilité biologique des sols. Ce stock organique limite la toxicité des éléments traces métalliques (complexation manganèse, cuivre...) et favorise la dégradation des micro-polluants organiques et pesticides.

Curieusement, c'est sur le cycle du carbone qu'il faut agir en permettant de fixer toujours plus de car-

bone dans les sols. Or ce carbone et l'azote contenu dans les engrais verts ou les effluents d'élevage vont nourrir un certain nombre d'animaux, microflore et vers de terre, habitant le sol, se nourrissant de matières organiques et ayant une activité importante de creusement de galeries, d'où la création de porosité horizontale et verticale, bien plus efficace pour stocker de l'eau que la macro-porosité produite par les passages d'outils.

Un sol plein de racines et d'êtres vivants minuscules

Les lombrics maintiennent une bonne porosité, d'autres organismes découpent les débris végétaux en fines particules augmentant la surface de contact pour les décomposeurs suivants, à savoir les champignons et les bactéries se nourrissant de cette masse organique jusqu'à en faire des éléments minéraux utilisables par les plantes (nitrates, gaz carbonique). Plus l'agriculteur va nourrir son sol et plus ce microbiome va pouvoir bien se développer et jouer son rôle d'aggrégation (ciment) des humus et des structures minérales du sol (argiles, sables). L'apport ou la création de matières organiques créera un cercle vertueux sur la structure du sol et permettra un meilleur enracinement des cultures, valorisant mieux l'eau stockée et les minéraux présents et exprimant un potentiel de production plus élevé. Pour illustration, "derrière prairie", avec le fort réseau de racines, et le taux élevé de matières



organiques, le potentiel de la parcelle en minéralisation est toujours plus élevé, avec un sol poreux, praticable et plus facile à travailler. L'entretien de l'état organique du sol doit être considéré comme une priorité dans le raisonnement de la fertilisation.

Christophe Barbot, service
tél. 03 88 69 63 44
adar.kochersberg@bas-rhin.chambagri.fr

Bruch de l'Andlau et ried de la Zembs

Renouvelez les contrats agri-environnementaux !

Le Conseil général du Bas-Rhin et la profession agricole, avec le soutien financier de l'Etat et de l'Union européenne, reconduisent les mesures agri-environnementales dans le Bruch de l'Andlau et le ried de la Zembs. Pour prendre le relais des CAD, de nouveaux contrats de cinq ans (2010-2014) sont proposés aux agriculteurs.

Le Bruch de l'Andlau et le Ried de la Zembs sont des territoires très particuliers, humides, liés à la présence de la nappe phréatique. Les prairies inondables, boisements humides, pelouses sèches, cours d'eau phréatiques, forment une mosaïque remarquable d'habitats abritant une faune et une flore de grande valeur écologique. Depuis plus de 10 ans, des mesures agri-environnementales sont proposées afin de la préserver. L'intégration de ces rieds dans le réseau Natura 2000 permet de les financer à travers des fonds européens, nationaux, et une participation du Conseil général. Alors que les Contrats d'agriculture durable (CAD) sont arrivés à échéance, de nouvelles Mesures agri-environnementales terri-

torialisées (MAET) sont proposées ce printemps.

Des mesures adaptées aux milieux à protéger

Comme pour les CAD, sur certaines surfaces à enjeux écologique particulier, la mesure de gestion extensive ne pourra pas être choisie. Le choix des mesures tiendra compte de la présence éventuelle d'habitats Natura 2000. Afin de favoriser la survie des insectes et la diversité d'espèces végétales, 5 % de la surface contractualisée devra être laissée non fauchée, au moins jusqu'au 30 septembre. L'objectif est de permettre la reproduction des papillons, l'alimentation des pollinisateurs comme les abeilles, mais aussi celle des auxiliaires régulant naturellement les ravageurs des cultures, comme les carabes

Les MAET à nouveau proposées dans le ried de l'III en 2010

Certains demandeurs n'ayant pas pu souscrire des mesures dans le ried de l'III en 2009, la Région Alsace remet en place un projet permettant de proposer des Mesures agri-environnementales en 2010. Les mesures sont identiques à celles décrites ici. Les agriculteurs

n'ayant rien souscrit en 2009 seront informés par courrier. Ceux engagés en 2009 et souhaitant ajouter de nouvelles parcelles à leur contrat devront se faire connaître en contactant la Chambre d'agriculture (03 88 19 17 09) à partir du 8 mars.

se nourrissant d'œufs de limaces et d'escargots ou les syrphes dévorant les pucerons.

Des réunions d'information et des permanences pour vous aider

Si vous exploitez des prairies dans le Bruch de l'Andlau ou le Ried de la Zembs, vous serez prochainement invités par courrier à l'une des cinq réunions d'information organisées du 24 au 26 février. Des permanences auront lieu pour vous aider à remplir votre dossier devant être joint à votre déclaration Pac 2010. Il est très important de participer à l'une des réunions d'information avant de prendre un rendez-vous dans le cadre des permanences se tenant en mars et avril.

Philippe Osswald,
service environnement-innovation
tél. 03 88 19 55 90
p.osswald@bas-rhin.chambagri.fr
Contact Conseil Général du Bas-Rhin :
Vanessa Garnero et Catherine Attali
tél. 03 88 76 64 06
vanessa.garnero@cg67.fr

Contact Région Alsace : Damien Waeffler
tél. 03 88 15 38 14
damien.waeffler@region-alsace.eu



Les mesures proposées

Gestion extensive : 199 €/ha/an

• Fertilisation limitée à

- 60 unités d'azote organique ou 40 unités d'azote minéral/ha/an,
- 90 unités de phosphore, 160 unités de potasse (maximum 60 unités sous forme minérale).

Fauche autorisée à partir du 1^{er} juillet avec absence totale de fertilisation : 357 €/ha/an.

Fauche autorisée à partir du 1^{er} septembre avec absence totale de fertilisation : 450 €/ha/an.

Reconversion de terres arables en prairies permanentes : 450 €/ha/an.

Gestion des prairies à papillons : 307 €/ha/an*

- Fauche autorisée avant le 20 juin et après le 31 août
- Fertilisation limitée à 60-90-160 (idem contrat AL_RIED_HE1).

Gestion des prairies à papillons sans fertilisation : 357 €/ha/an*

- Fauche autorisée avant le 20 juin et après le 31 août
- Absence totale de fertilisation.

* Ces contrats seront réservés à certains secteurs car ils sont adaptés à deux espèces de papillons protégées.

À Noter

FORMATION TCSL : bases agronomiques et choix des outils

Les Techniques culturales sans labour (TCSL) sont une des mesures clés dans la lutte contre l'érosion des sols et les coulées d'eau boueuses. Leur mise en œuvre suscite de nombreuses questions concernant les outils de travail du sol employés en "non-labour", les paramètres agronomiques à connaître (type de sols, taux d'humus...), la place des cultures intermédiaires (engrais verts), la reprise des terres au printemps et la préparation du lit de semences... Pour maîtriser progressivement tous ces paramètres, la Chambre d'agriculture vous invite à participer à une session de formation de deux jours soit à Hohwiller (restaurant au Bœuf) **les jeudi 25 février et mardi 2 mars**, soit à Batzendorf (restaurant à l'Etoile d'Or) **les jeudi 11 mars et vendredi 12 mars**.

Pour tout renseignement : Adar du Nord,
Catherine Bertholle, tél. 03 88 73 20 20
ou adar.nord@bas-rhin.chambagri.fr

MES P@RCELLES Nouvelle session de formation

Pour ceux qui ne sont pas encore inscrits aux formations "Mes P@rnelles", il reste des places. Le logiciel répond à l'ensemble de la réglementation et dispose de nombreuses alertes : vérification des mélanges de produits phytosanitaires, contrôle des doses homologuées, calcul de la BGA (obligatoire dans le cadre des MAE) ; sans oublier son module cartographique, incontournable pour l'implantation des bandes tampons et le module marges brutes, pour étudier en détail ses produits et charges à la parcelle ou par culture sur l'exploitation.

Une nouvelle session, de 1 jour 1/2 en salle informatique, aura lieu : **mercredi 3 mars et vendredi 12 mars** le matin.

Pour tout renseignement et inscription, contactez Anne Hennard à l'Adar des 2 Pays, tél. 03 88 70 72 33.

FORMATION AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Raisonnement la protection des cultures et la fertilisation

Planète légumes organise une session de formation en trois journées sur la protection et la fertilisation des cultures légumières en agriculture biologique avec la participation financière de Vivéa. Les dates : **jeudi 4 et mardi 23 mars** et une journée en juin. Le coût est de 23 € TTC/jour, soit 69 € les trois jours (hors frais de repas).

Renseignements et inscription auprès de
Christiane Schaub, tél. 03 88 19 17 15.